



## Halte aux déménagements improvisés et au resserrement sauvage

### Pour une réelle prise en compte de nos besoins et de nos conditions de travail

#### Les annonces de déménagements de services se multiplient en cette rentrée :

- La DNE A devrait être transférée de la rue de Grenelle à la rue Dutot ;
- La Mission des achats devrait quitter la rue Dutot pour rejoindre la rue de Grenelle ;
- Le SIES devrait être déplacé hors du site Descartes durant d'importants travaux, sans précision sur sa destination et pour au moins deux ans ;
- Le bureau DNE B1-3, chargé de la maintenance informatique de proximité rue Descartes, serait déplacé en interne mais pour des locaux nettement plus petits avec des équipements très insuffisants.

#### Ces déménagements ont tous des points communs :

- Leurs échéances sont très proches et leur annonce très tardive ;
- Les agents se retrouvent devant le fait accompli ;
- Leur principe est présenté comme acté et des travaux sont déjà entrepris dans ce cadre. Alors que les instances statutaires compétentes, **CTAC et CHSCT, n'ont pas été consultées** ni même véritablement informées ;
- Les personnels concernés sont, le plus souvent, **laissés dans l'incertitude complète** de ce qui les attend. Les collègues du SIES, par exemple, censés déménager en novembre, ne savent toujours pas pour où, et craignent même d'avoir à rester dans les locaux insalubres dans lesquels ils travaillent actuellement. La seule « piste sérieuse » vient d'être annulée par le SAAM ;
- **Ils remettent en cause les engagements pris par l'administration vis-à-vis des personnels**, comme celui qui avait été pris vis-à-vis des collègues de la DNE A de leur maintien rue de Grenelle à proximité immédiate des services de la DGESCO avec lesquels ils travaillent ;
- Ils ne tiennent pas compte du fonctionnement des services comme pour la DNE A ou le bureau DNE B1-3 ;
- Ils s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre des nouvelles normes édictées par France-Domaine réduisant la **superficie globale par agent de 12 m<sup>2</sup> à 10 m<sup>2</sup>** (tout compris : salles de réunions, couloirs...), France Domaine laissant planer la menace de ventes de sites en ajoutant que les ministères n'ont pas vocation à rester dans Paris intra-muros.

Ces déménagements en cachent d'autres par effet de domino ou pour entasser les personnels comme le suppose le transfert du Carré Suffren à Descartes d'ici 2018. Tous les sites seront concernés. On parle même de l'installation de nouveaux open-space alors que les engagements avaient été pris de mettre fin à terme à ceux de la rue Regnault, site où on évoque la possibilité de l'arrivée d'organismes extérieurs !

**Derrière tout cela, il y a une dégradation généralisée de nos conditions de travail.**

**Pour nos collègues concerné.e.s immédiatement :**

- **Respect des engagements pris à l'égard des personnels de la DNE A ;**
- **Abandon du projet actuel de déménagement du bureau DNE B1-3 ;**
- **Garanties données aux collègues du SIES qu'ils ne resteront pas dans des locaux insalubres, qu'ils auront des conditions décentes pendant les travaux (pas d'éloignement du MESR, accès à une restauration équivalente et maintien du réseau de câblage indispensable à leur travail) et qu'ils seront réinstallés rue Descartes à la fin des travaux dans des locaux d'une superficie au moins égale à celle qu'ils occupent actuellement ;**

**Pour toutes et tous :**

- **Interruption de toutes les procédures de déménagements tant que le CTAC et le CHSCT n'auront pas été destinataires de toutes les informations précises nécessaires et consultés ;**
- **L'arrêt du resserrement des personnels. Non à toute réduction de la superficie disponible par agent ;**
- **Garantie écrite qu'il n'y aura aucune nouvelle vente de site.**

NOMS	SERVICE	SIGNATURE